

... et sous tant d'aspects, si nous nous ressemblions tous par les traits, mentalité et le caractère, si nous ne parlions et ne lisions qu'une langue, si nous avions tous les mêmes goûts, les mêmes habitudes, si nous passions tous dans la vie comme le font les créatures qui vivent en troupeau!

Voyez comment s'appauvrirait la vie intellectuelle de ce continent, si nous supprimions la langue française, l'histoire et les noms français, les traditions et les endroits historiques français, le sentiment et l'enthousiasme français, l'art français et la logique française.

Nous savons tous que l'idée ou l'inspiration de ce règlement n'est pas née, n'a pas germé au ministère même de l'Instruction Publique. Nous savons que ce sont certaines gens de cette province et d'autres provinces qui ont exigé qu'il soit promulgué et mis en vigueur. Je laisse à d'autres l'appréciation des motifs qui se cachent sous cette attitude ouverte et agressive, car je n'ai pas l'intention de m'en occuper ici.

LES MOTIFS DE LA CAMPAGNE

Il me sera bien cependant permis de dire que l'agitation pour la suppression du français dans l'Ontario repose surtout sur la crainte qu'un jour,—dans un avenir vague et éloigné,—les Canadiens de langue française ne forment la majorité dans cette province. La migration toujours croissante des Canadiens-français de Québec dans l'Ontario, l'augmentation par les moyens naturels d'une population d'un caractère si prolifique, unies à la migration simultanée et peut-être équivalente des Canadiens de langue anglaise de l'Ontario vers les provinces de l'Ouest amèneront, dit-on, le renversement de la majorité actuelle. A plusieurs reprises, on a donné cours à cette crainte.

Quels sont les faits? Pour chaque Canadien de langue française de l'Ontario, il y a dix Canadiens de langue anglaise. Va-t-on nous dire, va-t-on nous faire croire que nous dépasserons cette majorité écrasante? Quelque puérile que soit cette peur, s'attend-on à ce que les Canadiens de langue française vont attendre, vont permettre, sans protester, sans lutter, qu'on supprime leur langue maternelle? Espère-t-on qu'ils seront eux-mêmes les exécuteurs de ce décret d'extermination par leurs propres contribuables, par leurs propres instituteurs, par leurs propres commissaires d'écoles?

La réponse n'a pas tardé à venir. On peut en croire quelqu'un qui connaît la situation, qui a été en rapports intimes avec les divers groupes canadiens-français de l'Ontario: la question a été longuement et sérieusement posée, leur détermination de ne pas accepter le rôle ignominieux qui leur a été assigné a été et est toujours irrévocable.

Mais supposez que l'inattendu arrive, que l'improbable se réalise, que la majorité actuelle devienne minorité. Et après? Pourquoi refuser aux Canadiens-français le bénéfice de la loi de la survivance du plus apte qui, si elle est bonne pour les Canadiens de langue anglaise, doit aussi être bonne contre eux?

Et puis il n'y a pas de crainte à avoir sur la conduite de la majorité canadienne-française dans cette province ou dans d'autres. Ici, comme ailleurs, elle serait ce qu'elle est dans la province de Québec, libérale et généreuse, comme chacun le sait.

NOS REVENDICATIONS

Pendant le Congrès des Canadiens-français de l'Ontario, en janvier 1910, à une assemblée publique, tenue au théâtre Russell, à Ottawa, dans un discours fait au nom de tout l'élément canadien-français de l'Onta-